

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 2 octobre 2017

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 2 octobre 2017**, à 19h00, à la salle Buchanan, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ vingt-cinq (25) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance -- Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Il rappelle que cette séance sera la dernière du présent Conseil, précisant que les élus ne pourront, après 16h30, le 6 octobre 2017, y siéger qu'en cas d'urgence en séance extraordinaire. Il invite la population à voter en grand nombre pour le ou les candidats de leur choix, à l'occasion du scrutin du 5 novembre 2017. Il invite toute personne désirant de plus amples renseignements à consulter la section « Élections 2017 » du site Internet de la Ville. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil sera le 13 novembre 2017, à 19h, au Centre Lac-Brome.

**2017-10-334 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2017-10-335 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017**

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

**ADOPTÉ**

#### **1.4 Rôle triennal d'évaluation (année 2018) – Dépôt du sommaire**

Le greffier confirme le dépôt du sommaire du rôle triennal d'évaluation 2016 à 2018 à son bureau le 8 septembre 2017 et la publication de l'avis public à l'effet que ledit rôle est dans son troisième exercice fiscal.

### **2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Lettre du MAMOT du 14 septembre 2017 : Proportion médiane et facteur comparatif / Exercice financier 2018.

### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Robert Paterson: Remercie les élus pour leurs quatre années de services, en son nom et en celui de l'équipe du Tempo.

Jean-Charles Groulx : Demande au Conseil de faire des démarches pour obtenir une réduction, à 50 km/h, de la limite de vitesse sur un tronçon de la route 215.

Phyllis Seiss : Demande au Conseil de faire des démarches pour retenir Bishop's University à Lac-Brome et demande des précisions concernant le stationnement de nuit. Le maire prend acte de la demande concernant Bishop's University et explique que le dossier est sous étude. Il donne les précisions demandées concernant le stationnement de nuit.

Jade Davidson : Relance le Conseil concernant la réduction de la limite de vitesse sur la route 215. Le maire en prend acte et les élus ajoutent l'item à l'ordre du jour pour l'adoption d'une résolution.

Denis Richard : Demande la position du Conseil concernant les « locations à court terme » et la possibilité d'adopter une politique régissant la question. Le maire prend acte de la demande.

#### **4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION**

##### **4.1 ADMINISTRATION**

###### **2017-10-336 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis**

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : **348 673,95 \$;**
- Chèques émis : **157 712,58 \$.**

*ADOPTÉ*

###### **4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**

###### **4.1.2.1 Décomptes progressifs**

*N/A*

###### **4.1.2.2 Factures et dépenses diverses**

*N/A*

###### **4.1.3 Ententes, contrats et mandats**

###### **2017-10-337 4.1.3.1 Chambre de Commerce – Plan de partenariat**

ATTENDU le Plan de partenariat 2017 proposé à la Ville par la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissances du Plan de partenariat 2017 et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise monsieur Richard Burcombe, maire, et monsieur Gilbert Arel, directeur général, à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, l'Entente de partenariat 2017 avec la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

**2017-10-338 4.1.3.2 AO 2017-15 – Piste cyclable – Contrat**

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-15 concernant la piste cyclable du sentier Quilliams, dans le secteur Foster;

ATTENDU QUE les cinq (5) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation Dominique Carey Inc.	120 596,02 \$
Roger Dion & Fils (2006) Inc.	196 195,64 \$
Huard Excavation Inc.	125 040,54 \$
Excavations G.A.L. Inc.	191 126,38 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.	198 558,37 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Excavation Dominique Carey Inc. au montant de 120 596,02 \$, taxes incluses;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à Excavation Dominique Carey Inc. le contrat AO 2017-15 pour la construction d'une piste cyclable du sentier Quilliams, dans le secteur Foster au montant de 120 596,02 \$, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 2016-03 (Règlement pour la construction de passerelles reliant les sections du sentier Quilliams et l'aménagement dudit sentier)* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

**ADOPTÉ**

**2017-10-339 4.1.3.3 AO 2017-22 – Pavage de chemins divers – Contrat**

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-22 pour le pavage de chemins divers;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Pavages Maska Inc.	387 944,55 \$
Sintra Inc.	347 384,32 \$
Eurovia Qc. Construction Inc.	387 109,01 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Sintra Inc. au montant de 347 384,32 \$, taxes incluses;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à Sintra Inc. le contrat AO 2017-22 pour le pavage de chemins divers au montant de 347 384,32 \$, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 613 pour la reconstruction de diverses routes* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

**ADOPTÉ**

#### **4.1.4 Ressources humaines**

##### **2017-10-340 4.1.4.1 Permanence – Marc-André Boivin**

ATTENDU la résolution 2017-04-91;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Gilbert Arel, et du directeur du service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Robert Daniel, à l'effet de confirmer l'emploi de monsieur Marc-André Boivin au poste de chargé de projets au service des Travaux publics et Services techniques;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil confirme l'emploi de monsieur Marc-André Boivin au poste de chargé de projets au service des Travaux publics et Services techniques et ce, conformément aux dispositions du Cahier des ressources humaines.

**ADOPTÉ**

#### **4.1.5 Divers**

N/A

#### **4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

##### **2017-10-341 4.2.1 Règlement 596-7 concernant le zonage (Premier Projet) – Adoption**

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 596 de zonage* afin de donner suite à certaines demandes de

modification;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 596 de zonage* contient deux dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 596-7 modifiant le Règlement 596 de zonage;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à 18h, le 4 décembre 2017, à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

**ADOPTÉ**

2017-10-342

**4.2.2 Règlement 596-8 concernant le zonage (Premier projet) – Avis de motion et présentation / Adoption**

ATTENDU QU' un avis de motion et présentation faite par monsieur Lee Patterson à l'effet que lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption à une date ultérieure le Règlement 596-8 modifiant le Règlement 596 de zonage;

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (deuxième remplacement) no 05-0508*, par la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance

nécessaire pour tenir compte de la modification dudit schéma;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 596 de zonage* est un règlement de concordance et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 596-8 modifiant le Règlement 596 de zonage;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à 18h, le 4 décembre 2017, à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

**ADOPTÉ**

**2017-10-343 4.2.3 Règlement 597-5 concernant le lotissement (Premier Projet) – Adoption**

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 597 de lotissement* afin d'ajouter des normes de lotissement pour certaines zones en fonction des services disponibles;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 597 de lotissement* contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 597-5 modifiant le Règlement 597 de lotissement;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à 18h, le 4 décembre 2017, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

**ADOPTÉ**

2017-10-344

**4.2.4 Règlement 597-6 concernant le lotissement (Premier projet)  
– Avis de motion et présentation / Adoption**

ATTENDU QU' un avis de motion et présentation faite par monsieur Lee Patterson à l'effet que lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption à une date ultérieure le Règlement 597-6 modifiant le Règlement 597 de lotissement;

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (deuxième remplacement) no 05-0508*, par la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la modification dudit schéma;



ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 597 de lotissement* est un règlement de concordance et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 597-6 modifiant le Règlement 597 de lotissement;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à 18h, le 4 décembre 2017, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

**ADOPTÉ**

**2017-10-345 4.2.5 Règlement 598-3 concernant la construction (Premier projet)  
– Avis de motion et présentation / Adoption**

ATTENDU QU' un avis de motion et présentation faite par monsieur Lee Patterson à l'effet que lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption à une date ultérieure le Règlement 598-3 modifiant le *Règlement 598 de construction*;

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (deuxième remplacement) no 05-0508*, par la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la modification dudit schéma;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 598 de construction* est un règlement de concordance et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 598-3 modifiant le Règlement 598 de construction;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à 18h, le 4 décembre 2017, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

**ADOPTÉ**

## **5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (GTE)**

### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

### **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement**

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

### **5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

#### **2017-10-346 5.3.1 22, rue Lansdowne – Lot 4 266 443, Zone URA-12-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une remise;

ATTENDU la résolution 17-120 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la la construction d'une remise au 22, rue Lansdowne – Lot 4 266 443, zone URA-12-K15.

**ADOPTÉ**

#### **2017-10-347 5.3.2 22, rue Warren – Lot 4 267 452, Zone URA-12-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement de fenêtres et de portes de la résidence;

ATTENDU la résolution 17-121 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement de fenêtres et de portes de la résidence au 22, rue Warren – Lot 4 267 452, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

**2017-10-348 5.3.3 10, rue Warren – Lot 4 267 455, Zone URA-12-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à agrandir la résidence par l'ajout d'un garage et à remplacer des fenêtres et des portes existantes;

ATTENDU la résolution 17-122 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas Mc Govern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à agrandir la résidence par l'ajout d'un garage et de remplacer des fenêtres et des portes existantes au 10, rue Warren – Lot 4 267 455, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

**2017-10-349 5.3.4 41, rue Saint-Paul – Lot 4 266 478, Zone URA-23-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer le recouvrement de toiture de la résidence;

ATTENDU la résolution 17-123 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer le recouvrement de toiture de la résidence au 41, rue Saint-Paul – Lot 4 266 478, zone URA-23-K15.

ADOPTÉ

**5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*Le conseiller Laflamme invite à s'exprimer toute personne désirant formuler des observations au sujet de tout vote portant sur une demande de dérogation mineure.*

**2017-10-350 5.4.1 103, chemin de Fulford – Lot 4 264 808, Zone AF-20-D14**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'un logement secondaire détaché;

ATTENDU QUE ce bâtiment accessoire projeté représenterait un pourcentage de 69,1% de la résidence principale;

ATTENDU QUE le paragraphe 6 de l'article 128 du *Règlement de zonage no 596* limite la superficie habitable d'un logement secondaire détaché à 50% de la superficie au sol du logement principal;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la résolution 17-124 du CCU qui recommande au Conseil de refuser la demande au motif que le règlement en vigueur ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'un logement secondaire détaché au 103, chemin de Fulford – Lot 4 264 808, zone AF-20-D14.

**ADOPTÉ**

*Madame Rima Khoury intervient en appui de la demande.*

**2017-10-351 5.4.2 142, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 844, Zone UV-2-G13**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser un agrandissement empiétant dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 27 du *Règlement de zonage no 596* autorise l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il est situé à plus de 10 mètres de la ligne des hautes eaux et si moins de 25% de sa superficie au sol est située dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'agrandissement visé a une superficie de 5.64 mètres carrés au sol;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le CCU considère que l'impact de cette superficie est minime et que les travaux datent depuis une douzaine d'années;

ATTENDU QUE la résolution 17-125 du CCU qui recommande au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant

à régulariser un agrandissement empiétant dans la bande de protection riveraine au 142, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 844, zone UV-2-G13.

**ADOPTÉ**

*Monsieur Pierre Beaudoin demande des précisions mais ne présente aucune objection à la demande de dérogation mineure.*

**2017-10-352 5.4.3 615, chemin Lakeside – Lot 4 265 216, Zone RBE-2-E16**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à ajouter du volume au niveau de l'étage de la résidence située majoritairement dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 27 du *Règlement de zonage no 596* autorise l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il est situé à plus de 10 mètres de la ligne des hautes eaux et si moins de 25% de sa superficie au sol est située dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de l'environnement d'accepter la demande à la condition que les eaux pluviales soient gérées en conformité;

ATTENDU QUE la résolution 17-126 du CCU qui recommande au Conseil de refuser la demande au motif que le règlement en vigueur ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas Mc Govern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à ajouter du volume au niveau de l'étage de la résidence située majoritairement dans la bande de protection riveraine au 615, chemin Lakeside – Lot 4 265 216, zone RBE-2-E16, en considération du gain environnemental.

**ADOPTÉ**

*Monsieur Pierre Beaudoin déclare son opposition à la demande de dérogation mineure.*

**2017-10-353 5.4.4 433, chemin de Bondville – Lot 4 196 235, Zone UV-4-I12**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à construire un garage d'une hauteur de 8 mètres;

ATTENDU QUE l'article 35 du *Règlement de zonage no 596* fixe la hauteur maximale pour un bâtiment accessoire en périmètre urbain à 6 mètres;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la résolution 17-127 du CCU qui recommande au Conseil de refuser la demande au motif que le règlement en vigueur ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure visant à construire un garage d'une hauteur de 8 mètres au 433, chemin de Bondville – Lot 4 196 235, zone UV-4-I12, acceptant plutôt de l'accorder pour une hauteur de six (6) mètres.

**ADOPTÉ**

*Monsieur François Allard donne des précisions concernant la demande de dérogation mineure.*

## **5.5 DEMANDE À LA CPTAQ**

**2017-10-354**

### **5.5.1 Chemin Mill - Lot 3 939 612, Zone AF-13-H8**

ATTENDU la résolution 2017-07-235 appuyant la demande auprès de la CPTAQ de permettre l'utilisation pour fins autre que l'agriculture, soit la construction d'un abattoir porcin;

ATTENDU QUE le Conseil estime que ce projet n'a pas l'appui de la population et que l'appui de la Ville au projet doit être retiré;

ATTENDU QUE les services actuels ne peuvent pas accommoder les besoins d'un tel projet;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le Maire exerce son droit de vote*

QUE le Conseil :

- retire son appui à la demande auprès de la CPTAQ de permettre l'utilisation pour fins autre que l'agriculture, soit la construction d'un abattoir porcin;
- abroge la résolution 2017-07-235 de manière à ce qu'elle ne produise aucun effet.

**ADOPTÉ**

## 5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

## 5.7 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

N/A

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

### 6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

## 7. TRAVAUX PUBLICS

### 7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

## 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

### 8.2 Demandes d'aide financière

N/A

### 8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2017-10-355

#### 8.3.1 Club des Lions – Parade du Père-Noël

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public par le Club des Lions de Knowlton et la note de service de la directrice des Loisirs et Services communautaires;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le *Club des Lions de Knowlton* à utiliser le domaine public le 2 décembre 2017, de 12h à 15h, selon le détail de la note de service de Loisirs, Tourisme et Services communautaires et la description de l'événement (Parade du Père Noël) sur le formulaire de la Ville à cet effet;

QUE le Conseil s'engage à fournir aux organisateurs dix (10)



barricades de bois livrées à des endroits spécifiques et ramassées après l'événement, à assurer une présence des premiers répondants selon les recommandations du directeur de la Sécurité publique.

*ADOPTÉ*

**2017-10-356 8.3.2 Tournage – Plage Douglass**

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par un étudiant de l'Université Concordia pour le tournage d'une publicité;

ATTENDU la note de service de Loisirs, Tourisme et services communautaires de Lac-Brome;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise monsieur Shayne-Adams Perron à réaliser le tournage d'un court métrage, entre 8h et 19h, le 20 octobre 2017 ou le 27 octobre 2017, selon le cas, à la Plage Douglass selon les conditions de la note de service de Loisirs, Tourisme et services communautaires de Lac-Brome.

*ADOPTÉ*

**2017-10-357 8.3.3 Course « Ultra de Bromont »**

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la tenue, les 7 et 8 octobre 2017, de la course « Ultra de Bromont », sur certaines routes sises sur le territoire de la Ville, selon les conditions de la note de service de Loisirs, Tourisme et Services communautaires concernant la demande.

*ADOPTÉ*

**9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME**

*N/A*

**10. VARIA**

**2017-10-358 10.1 CHSLD Waterloo**

ATTENDU QUE le CHSLD Waterloo (pavillon Horace-Boivin) est un établissement public d'hébergement et de soins de

longue durée qui dessert la population de plusieurs municipalités environnantes;

ATTENDU QU' il offre un milieu de vie à ses résidents permettant aux familles et aux proches ainsi qu'aux communautés locales de créer des liens de solidarité favorisant le bénévolat et la participation citoyenne;

ATTENDU l'importance de maintenir des services de santé et des services sociaux de proximité pour les communautés de Waterloo et avoisinantes;

ATTENDU QUE le déménagement à Granby des résidents du pavillon Horace-Boivin de Waterloo nuira à la stabilité et à la sécurité dont ils ont besoin à cause de leur situation de vulnérabilité;

ATTENDU QUE ce déménagement occasionnera éventuellement des pertes d'emplois locaux ;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Conseil de Ville de Lac-Brome appuie les démarches entreprises par les résidents, les familles des résidents, les employés, les bénévoles du CHSLD Waterloo ainsi que les citoyens des municipalités de Waterloo, Shefford, Saint-Joachim-de-Shefford, Warden, Stukely, Roxton-Pond, Saint-Alphonse-de-Granby et environs visant à empêcher la fermeture du pavillon Horace-Boivin et à obtenir la mise à niveau des installations du pavillon ou la construction à Waterloo d'un nouveau pavillon;

QU' une copie de cette résolution soit transmise à la haute direction du CIUSSS de l'Estrie ainsi qu'aux députés provincial et fédéral concernés.

**ADOPTÉ**

**2017-10-359**

**10.2 OBV Yamaska**

ATTENDU le projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska de l'organisme à but non lucratif OBV Yamaska;

ATTENDU la demande de subvention présentée aux gouvernement provincial et fédéral, dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la demande d'appui et de contribution financière présentée à la Ville, dans le cadre de ce projet;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil :

- appuie le projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska de l'organisme à but non lucratif OBV Yamaska;
- autorise la dépense de 500 \$ à titre de contribution financière audit projet et une « contribution nature » en temps de 2 jours.

**ADOPTÉ**

**2017-10-360 10.3 Transport adapté pour nous Inc.**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville confirme sa participation à l'organisme *Transport adapté pour nous Inc.* pour 2018 et renouvelle son entente avec *Transport adapté pour nous Inc.* pour l'année 2018;

QUE la Ville accepte de remettre sa quote-part pour l'année 2018 au montant de 18 725 \$ à *Transport adapté pour nous Inc.*;

QUE la Ville accepte que la Ville de Waterloo représente la municipalité comme ville mandataire;

QUE la Ville accepte les prévisions budgétaires 2018 de *Transport adapté pour nous Inc.*;

QUE la Ville nomme *Transport adapté pour nous Inc.* comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté;

QUE la Ville nomme madame Manon Bessette à titre d'officier délégué au comité d'admissibilité;

QUE la Ville accepte l'horaire suivant pour l'année 2018:

- 52 semaines / année
- Lundi au dimanche de 7h00 à 22h00;

QUE la Ville accepte la tarification pour l'année 2018 proposée par *Transport adapté pour nous Inc.* :

- 3.00 \$/passage partout sur le territoire
- 6.00 \$/passage pour Granby, Cowansville, et Sutton
- 8.00 \$/passage pour Magog
- 31.50 \$/passage pour Sherbrooke
- 27.00 \$/livret de 10 coupons de 3.00 \$

*ADOPTÉ*

**2017-10-361 10.4 Fondation Trains de nuit – Voyage promotionnel**

ATTENDU la résolution 2015-11-394 concernant l'appui au projet de train de passagers Montréal – Sherbrooke;

ATTENDU l'organisation, par la Fondation Trains de nuit, d'un voyage promotionnel le 25 septembre 2018 visant les représentants municipaux (maires, conseillers, directions), les députés, les gens d'affaires, les citoyens et des représentants de la CMQR;

ATTENDU QU' il est loisible au Conseil de voir à ce que la Ville y soit représentée;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Thomas Mc Govern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe ainsi qu'un autre élu ou employé à représenter la Ville lors de ce voyage promotionnel et ratifie la dépense totale maximale de 500 \$ à ce titre.

*ADOPTÉ*

**2017-10-362 10.5 Route 215 – Limite de signalisation / 50km/h**

ATTENDU QUE le Conseil estime que la route 215 présente un danger immédiat et important à la sécurité publique, notamment pour les jeunes enfants, sur son tronçon situé à la hauteur de la rue Olson et de la rue des Colibris;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe exerçant son droit de vote*

QUE le Conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'ajouter des panneaux de signalisation ainsi que tout aménagement, incluant marquage de la chaussée, identifiant la limite de vitesse de ce tronçon de la route 215 comme étant 50km/h de manière à ce que les automobilistes réduisent leur vitesse et se conforment à la limite de vitesse.

*ADOPTÉ*

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

*Il n'y a aucune question*

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2017-10-363** *Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h14.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
*Richard Burcombe*  
Maire

\_\_\_\_\_  
*Me Edwin John Sullivan*  
Greffier